

## 2. CRÉATION DE BRANCHEMENT

- ✓ J'envoie une demande écrite au SPAC (cf formulaire)
- ✓ Le SPAC étudie le dossier, fixe les conditions techniques de raccordement
- ✓ Dans le cas où le propriétaire souhaite des modifications pour convenance personnelle, il est nécessaire de transmettre une demande motivée au SPAC